

## Composition

La composition du Comité d'Éthique du Centre hospitalier Montperrin se fonde sur les principes de pluridisciplinarité professionnelle. Elle assure de ce fait un équilibre entre les différentes catégories professionnelles et activités de l'établissement ainsi qu'entre les différents services ou modes de prise en charge des patients.

Elle assure une présence significative de personnalités extérieures et d'usagers.

### Membres du Bureau :

- M. Lenn SENDES, *Président*
- Mme le Docteur Isabelle BOUDIER, *Vice-présidente*
- M. Vincent CHRETIEN, *Vice-président*
- Mme le Docteur Hélène K'OURIO, *Vice-présidente*
- M. Clément DEMONTEIL, *Secrétaire général*

## Comment saisir le Comité d'Éthique

?

@

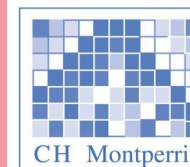
[comite.ethique@ch-montperrin.fr](mailto:comite.ethique@ch-montperrin.fr)



**Direction des Usagers**

**CH Montperrin**

**109 Avenue du Petit Barthélémy**



**Hôpitaux de Provence**  
Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône

## COMITE D'ETHIQUE

### Centre Hospitalier Montperrin

*Donner un sens au soin autour de  
valeurs communes*



# L'éthique

## Ne juge pas

Le comité n'est jamais saisi pour juger une personne. Il se réunit pour débattre à propos d'une situation



## N'arbitre pas

Le comité n'intervient pas sur les conflits interprofessionnels ou interpersonnels



## Ne punit pas

Le comité n'est pas une instance disciplinaire, il ne condamne pas mais vise à ouvrir à la réflexion



## Ne décrète pas

Le comité ne rend pas de directive, il propose des avis consultatifs sur la base d'un débat ouvert



# L'éthique

L'éthique est un processus, une réflexion suscitée par un dilemme moral.

Notre comité cherche à aider, usagers comme professionnels, en offrant un éclairage pluriel sur les situations qui questionnent ou qui heurtent.

Ce faisant, nous visons à concilier au mieux les valeurs essentielles du soin aux réalités du terrain.

## *Le Comité est une instance consultative qui a pour missions de :*

- *Mener une réflexion collégiale*
- *Proposer un éclairage au travers d'avis motivés ou d'aides à la décision*
- *Promouvoir des actions de sensibilisations au sein de l'établissement*
- *Organiser et accompagner les professionnels dans leur réflexion*

## Qui peut saisir le Comité d'éthique ?

- ➔ Le patient
- ➔ Le représentant légal
- ➔ Un proche du patient
- ➔ Un professionnel

**Le comité d'éthique garantit la confidentialité des données confiées et le respect du secret professionnel**